

## REGLEMENT COURSE DE LA CRÉMAILLÈRE 2026

### **1/ ORGANISATION :**

L'association PATATRIL LUCHON association loi 1901 enregistrée le 02 décembre 2013 à la Sous préfecture de Saint Gaudens sous le numéro W312002339 Organise la course de la **CREMAILLÈRE le 21 Juin 2026**

### **2/ EPREUVE :**

Course de 5,8km avec 1170 mètres de dénivelé positif  
Départ de la course à 10H sur les allées d'Etigny, à Bagnères de Luchon.

### **3/ CONDITIONS D INSCRIPTION :**

Pour valider l'inscription, le coureur devra fournir un PPS délivré par la FFA ou la licence FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.

Il est important que le coureur qui s'inscrit soit conscient des difficultés des parcours et des conditions qu'il peut rencontrer sur le terrain, la participation à l'épreuve nécessite une bonne préparation physique.

L'inscription se fera sur la plateforme PYRENEES CHRONO : <https://pyreneeschrono.fr/> Les inscriptions sont limitées à **200 coureurs**.

Droits d'engagement (hors frais de la plateforme) : **15€ jusqu'au 14 juin. 17€ ensuite.**

### **4/ ANNULATIONS / ÉCHANGE DE DOSSARD.**

Aucun remboursement ne sera effectué.

L'échange de dossards sera possible jusqu'au 6 Juin 2026

Toute demande d'annulation d'une inscription doit être faite par e-mail à l'adresse suivante : [lacremaillereluchon@gmail.com](mailto:lacremaillereluchon@gmail.com)

Elle n'est possible que dans les cas suivants :

- accident
- maladie
- blessure

Un certificat médical devra être envoyé par e-mail à cette même adresse.

### **5/ PARTICIPATION :**

La participation aux courses est ouverte à toute personne, homme ou femme, dans le respect de la réglementation de la FFA, à savoir :

A partir de la catégorie junior (18 ans et plus).

### **6/ MATÉRIEL RECOMMANDÉ :**

Matériel recommandé en fonction des conditions météo :

veste imperméable coupe-vent  
réserve d'eau de 0,50 litre minimum

Les bâtons NE SONT PAS autorisés.

Il sera possible de laisser un sac jusqu'à 9h30( capacité maximale 20L ) mentionnant le numéro de dossard, qui sera transporté par l'organisation à l'arrivée permettant aux coureurs de se changer après la course.

En fonction des conditions météorologiques, l'organisation se réserve le droit de modifier le matériel recommandé à obligatoire et d'en informer les coureurs lors du retrait des dossards.

## **7/ REMISE DES DOSSARDS**

Le QR code attribué par Pyrénées Chrono ET une pièce d'identité (photo suffisante) devra être présentée lors du retrait de dossard.

Il est possible de retirer le dossard d'une tierce personne sur présentation de son document de retrait, soit le QR code attribué par Pyrénées-chrono lors de la validation de l'inscription et de sa pièce d'identité (copie)

Retrait des dossards :

- Samedi 20 Juin , de 17h00 à 19h00 Square Lauret (Bagnères de Luchon)
- Dimanche 21 Juin de 8h00 à 9h30 Square Lauret (Bagnères de Luchon)

## **8/ SECURITE et ASSISTANCE MÉDICALE**

Un dispositif de secours et de médicalisation sera mis en place par l'organisateur qui fait appel à un organisme conventionné, un coureur faisant appel aux secours mis en place par l'organisation, pompiers infirmiers, médecins ...se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à tout participant en danger avec les moyens propres à l'organisation.

Tous les coureurs devront se conformer à la prescription des organisateurs et au code de la route.

Seuls les coureurs portant leur dossard et se trouvant sur un des parcours balisés seront sous la responsabilité de l'association organisatrice.

## **9/ TEMPS MAXIMUM :**

Le temps maximum est porté à 2 Heures, soit 585m de dénivelé positif par heure.

## **10/ RAVITAILLEMENTS :**

Pas de gobelets fournis sur l'évènement, dans un respect éco responsable, utilisation des gobelets personnels des coureurs uniquement.

1 ravitaillement léger sera positionné sur le parcours ( Artigue, alt 1440m)

1 ravitaillement à l'arrivée sur le plateau de Superbagnères.

## **11/ BALISAGE :**

Un balisage éco responsable est mis en place sur les parcours. L'altitude sera indiquée tous les 100m, de 700 à 1700m.

L'ensemble du balisage sera retiré dès la fin de la course.

## **12/ ABANDON :**

Sauf blessure invalidante, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle ou ravitaillement le plus proche.

Si l'état du participant le nécessite, l'organisation assurera la prise en charge du coureur blessé par

les secouristes, selon les circonstances et/ou la gravité, l'organisation fera appel aux services de secours de l'état, en complément de son dispositif de secours et de médicalisation. En cas d'abandon sur un point de contrôle ou ravitaillement, cet abandon devra être validé par le PC course via les bénévoles du poste.

L'organisation proposera une solution de rapatriement, en cas de refus le coureur sera sous son entière responsabilité.

Si l'abandon se fait sur une zone dépourvue de bénévoles, le coureur devra obligatoirement prévenir le PC course (**numéro de téléphone indiqué sur le dossard**), s'il ne le fait pas, les frais de recherche pourront lui être facturés.

### **13 / PENALISATION/ DISQUALIFICATION :**

En s'inscrivant à la course de la Crémaillère, les coureurs s'engagent à :

- Respecter l'environnement traversé
- Suivre le parcours selon le balisage en place
- Ne pas utiliser de moyens de transport
- Ne pas jeter de déchets sur le parcours
- Porter le dossard devant et visible durant toute l'épreuve
- Se soumettre au contrôle anti dopage
- Porter assistance à tout coureur en difficulté
- Se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision
- Être respectueux envers toute personne présente sur le parcours

Le manquement à l'une de ces règles par un coureur pourra entraîner sa disqualification immédiate.

### **14/ MODIFICATION DE PARCOURS / ANNULATION / SUSPENSION DE COURSE**

Les organisateurs se réservent le droit de modifier les horaires de départ de la course, de suspendre provisoirement la course, d'annuler l'épreuve jusqu'au dernier moment pour des raisons de sécurité.

En cas de météo défavorable, des parcours de repli pourront être mis en place.

Haute Garonne Montagne met à disposition les télécabines afin de permettre la descente **UNIQUEMENT** des coureurs après la course. En cas de fermeture des télécabines pour des raisons météorologiques et de sécurité, les coureurs devront descendre par leurs propres moyens.

Ils ne seront alors plus sous la responsabilité de l'organisation.

Si l'épreuve est annulée pour cas de force majeure par l'organisation, celle-ci est déchargée de tout recours des frais engagés.

### **15 / CLASSEMENTS ET RECOMPENSES :**

Les récompenses auront lieu devant l'accueil de Haute Garonne Montagne à Superbagnères à 11h45.

Seront récompensés :

- Les 5 premières féminines
- Les 5 premiers masculins
- Le challenge équipe mixte de 4 : 2 meilleurs temps masculins et 2 meilleurs temps féminins au sein de la même équipe, entreprise, association.

### **16/ DROIT À L' IMAGE**

Tout coureur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image avant, pendant et après l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

## **17/ LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ :**

Conformément à la loi informatique et libertés et au RGPD ( UE 2016/679), chaque concurrent dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et d'effacement des données le concernant.

Exercice des droits

Toute demande relative aux données personnelles peut être adressée à [lacremailreluchon@gmail.com](mailto:lacremailreluchon@gmail.com) Toute demande sera traitée dans un délai d'un mois conformément au RGPD. L'association met en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir la confidentialité et la sécurité des données collectées.

## **18/ PASSAGE EN ZONE NATURA 2000 :**

Natura 2000 est le nom donné à un réseau écologique européen ayant pour objectif de contribuer à la préservation de la diversité biologique sur le territoire de l'Union Européenne. Le parcours emprunte des sentiers situés au sein de l'espace Natura 2000. Durant votre ascension, vous allez traverser des zones où résident des espèces emblématiques des Pyrénées et très sensible au dérangement, des secteurs favorables aux rapaces forestiers et aux isards. Plus d'infos sur : <https://lys-pique-oo.n2000.fr/accueil>

Pour limiter votre impact et ne pas les déranger, le coureur s'engage à :

- ne pas sortir du sentier tracé
- ne pas crier
- ne pas laisser de déchets, pas même les déchets organiques.

## **19/ ASSURANCE/ RESPONSABILITÉ :**

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de l'organisateur, des bénévoles et des participants.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.

En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques. Ce type d'assurance peut être, par exemple, souscrit auprès de la Fédération Française d'Athlétisme.

En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dégagee.

## **20/ CONDITIONS GÉNÉRALES :**

Tout coureur inscrit à l'épreuve s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'événement, L'inscription électronique (cases cochées) vaut connaissance et acceptation dudit règlement. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.